

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉNUMÉRÉS DANS LES PAGES CI-JOINTES (Annexe 1, no.9) :

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis par la Ville de Shawinigan portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 20 OCTOBRE 2022.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan à l'adresse suivante :

Cour municipale de la Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3
Téléphone : 819-536-7211 #216
Télécopieur : 819-536-2797
Courriel : courmunicipale@shawinigan.ca

À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS DE L’AFFICHAGE PUBLIC DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.

À Shawinigan, ce 20 OCTOBRE 2022

Le greffe de la cour municipale.

**JUGEMENT AUTORISANT LA SIGNIFICATION
PAR AFFICHAGE PUBLIC**

VU la demande du poursuivant,


VU les tentatives de signification infructueuses et,

VU l'article 24 du *Code de procédure pénale*

PAR CES MOTIFS :

- ACCUEILLE la requête :
- AUTORISE la signification de tous les constats énumérés sur la liste jointe en annexe I (no.9) par affichage public pendant une période de 30 jours au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan ainsi que sur son site web <https://www.shawinigan.ca/services-aux-citoyens/cour-municipale> et appose ma signature sur la première page de l'annexe I (no.9) et comportant 1 pages.

À Shawinigan, ce 20 octobre 2022



Martine St-Yves, jcm

AVIS DE SIGNIFICATION

SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE PUBLIC AU GREFFE ET SUR LE SITE WEB
DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Défenderesse/Défendeur	Date d'infraction	No. constat	Montant
Pierre Tremblay	2021-11-20	806766789	275,00\$
Alex Drapeau	2021-12-01	806764325	128,00\$
Jean-Sébastien Joubert	2022-01-28	806764389	277,00\$
Simon Charbonneau	2022-01-29	806835932	494,00\$
Simon Charbonneau	2022-01-29	806835931	494,00\$
Pierre-André Nadon	2022-04-05	806766613	454,00\$
Carl Vaillancourt	2021-11-22	806583872	128,00\$
Meg-Anne Caouette	2022-04-21	806851248	317,00\$
Katrine Rivard	2022-05-16	806783868	454,00\$
Mavryck Filiault	2022-04-21	806854776	454,00\$

Note : Cet avis doit demeurer affiché pendant une période de 30 jours à compter du 24 OCTOBRE 2022.

*Une interruption de la prescription a été accordée pour ce constat d'infraction.